



AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE LA SARRE

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée que le conseil municipal tiendra, le mercredi 1^{er} octobre 2025 à 18 h 30, une séance extraordinaire au cours de laquelle le programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027 sera adopté.

Au cours de cette séance extraordinaire, les délibérations du conseil, et la période de questions, porteront exclusivement sur le programme triennal d'immobilisations.

Cet avis est donné conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

DONNÉ À LA SARRE
CE 18 SEPTEMBRE 2025

Karolane P. Paquin
Greffière

Certificat de publication

Je, Karolane P. Paquin, greffière de la Ville de La Sarre, certifie par la présente que j'ai publié le présent avis public sur le site internet de la ville et que j'ai affiché le présent avis public à l'entrée de l'Hôtel de Ville le 18 septembre 2025

Karolane P. Paquin
Greffière